

Soutien aux familles et aux enfants



La Garde Suisse accueille également dans ses casernes des gardes mariés avec des enfants. Après cinq ans de service, les gardes peuvent se marier et fonder une famille. Cependant, la scolarité et les activités extrascolaires des enfants entraînent des coûts élevés, qui sont amortis en Suisse par les allocations familiales. Le Vatican ne soutient les familles que dans une faible mesure, ce qui ne va pas sans poser certains problèmes. En 2011, la Fondation a donc commencé à verser des allocations familiales sur le modèle suisse. Le montant des contributions est basé sur les directives du canton de Fribourg, siège de la Fondation.

École suisse: afin de bénéficier d'une scolarité conforme aux standards helvétiques, la plupart des enfants des gardes sont inscrits à l'école suisse de Rome. L'école suisse comporte notamment un jardin d'enfants et une école primaire, et se termine par les examens fédéraux de maturité. Cela permet ainsi aux enfants de commencer un apprentissage ou d'être admis dans les différentes hautes écoles en Suisse sans avoir à passer d'examen. Les frais de scolarité sont compris entre 2000 et 4500 euros par an, selon le degré scolaire. Depuis 2019, la Fondation prend en charge ces frais, soulageant ainsi le budget des familles.

Activités extrascolaires: les allocations sont également destinées à décharger les familles des dépenses liées à la pratique sportive et musicale de leurs enfants. La Fondation souhaite soulager le budget des familles en contribuant aux frais qu'impliquent ces activités de développement de l'enfant.

Cela contribue de manière significative à garantir que même les familles nombreuses disposent de bonnes conditions pour remplir leurs obligations financières et veiller à ce que leurs enfants reçoivent une instruction et une formation continue adéquates. La Fondation participe également aux charges liées au logement.

Dans le cadre du plan quinquennal de la Fondation, les dépenses d'aide aux familles et aux enfants s'élèvent à environ CHF 170 000 par an.